

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU FARO

COMMUNE DE BEKA

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

FARO DIVISION

BEKA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN SCORECARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Photo 1 : Enquête dans les ménages



Photo 2: Hôtel de ville de BEKA

Réalisé par : ASSOCIATION DES FEMMES PORTEUSES D'ESPOIR (FEPES)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE	1
RESUMÉ EXÉCUTIF	3
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES.....	8
LISTE DES PHOTOS.....	9
 INTRODUCTION GÉNÉRALE	 10
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	11
I.1 Champ géographique et populations cibles	11
I.2 Plan de sondage	11
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	13
I.4 Collecte et analyse des données.....	14
 CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE BEKA.....	 17
II.1 Présentation de la commune.....	17
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	19
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	20
 CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	 25
III.1 Description de la population enquêtée.....	25
III.2 Approvisionnement en eau potable	28
III.3 Services de santé	41
III.4 Services de l'éducation.....	48
III.5 Fourniture des services communaux	58
 CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE	 64
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	64
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	68
 CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	 73
ANNEXES	74
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport	74
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard.....	74
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions). 74	

PRÉFACE

Le Cameroun, Afrique en miniature, regorge d'un potentiel inestimable en biens et ressources, mais aussi en intelligence. Ce foisonnement harmonieux d'opportunités et de défis ne peut que nous faire songer à l'héritage que nous souhaitons laisser aux prochaines générations. La commune de BEKA, comme toutes les autres communes qui sont aux frontières, représente un bastion où se défend au quotidien l'intégrité du territoire et la souveraineté de notre cher et beau pays La République du Cameroun. Le balai de textes de lois qui se sont succédés afin de matérialiser la forme décentralisée de l'Etat Camerounais contenu dans la Constitution de 1996 a vu sa concrétisation le 24 décembre 2019, avec la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, qui elle-même vient compléter et magnifier les lois cadres de 2004. Ledit code stipule d'ailleurs en son article 40 que : « toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'Exécutif Communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement ».

La décentralisation justement qui se met en place progressivement dans notre pays depuis bientôt trois décennies est un outil puissant de gouvernance, tant elle confère aux Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les Régions et les Communes les moyens de leurs politiques. Ce rapprochement de la gouvernance de la base ouvre certainement de meilleurs auspices pour le citoyen lambda qui est alors continuellement consulté et associé à la prise de décision relative aux difficultés qu'il affronte au jour le jour.

En effet pour le bien être de ses populations, la commune de Béka dispose à ce jour un portefeuille assez varié sur le plan infrastructurel à savoir : 56 établissements scolaires dont 51 écoles primaires et 5 établissements secondaires ; 9 formations sanitaires dont 1 CMA et 8 CSI ; 230 forages, etc. Au regard du travail fourni depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics, il était important de s'arrêter et de mener une évaluation du niveau d'appropriation et de satisfaction des populations bénéficiaires sur toutes les infrastructures. Ce document élaboré à l'issue d'une enquête auprès des ménages, nous donne la possibilité d'apprécier la perception qu'ont ceux-ci sur les efforts fournis par l'état pour leur bien être. A l'issue des analyses produites par le consultant, des actions ont été formulées afin d'améliorer la perception, la satisfaction et l'appropriation des réalisations faites par les populations. Un comité de suivi des changements a été mis en place à ce titre avec des tâches bien définies pour veiller à l'attente des résultats escomptés. Nous construisons des infrastructures sur le

terrain sans toutefois avoir le temps matériel pour suivre et évaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires. Le comité de suivi des changements qui a été mis en place à l'issue de ce processus du Scorecard nous sera d'un grand apport.

C'est le lieu ici pour nous de remercier tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour la réussite de cette opération qui nous permettra certainement d'ajuster notre agenda avec celui des populations que nous servons. Nous pensons notamment au PNDP, l'INS, l'association FEPES. Il serait donc malheureux qu'une telle aubaine soit jetée à l'eau aussitôt que publiée et validée par les forces vives de notre commune. J'exhorte donc le comité de suivi – évaluation participatif à veiller à ce que les recommandations ainsi que le plan d'action de cette étude soient scrupuleusement observés et matérialisés. Cela est un impératif moral et patriotique vis-à-vis de notre Nation et son peuple tout entier. Tout en prescrivant bonne lecture de ce rapport à chacun, je vous exhorte à demeurer attentifs aux besoins et attentes des populations pour qu'elles aussi vivent et résonnent avec la beauté de notre devise : Paix-Travail-Patrie comme le souhaite le Chef de l'Etat, SE Paul Biya.

(é) Le Maire de la Commune de BEKA

RESUMÉ EXÉCUTIF

La décentralisation, qui constitue l'une des composantes essentielles de la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035, a concédé aux Communes des responsabilités accrues dans le développement local. En effet, plusieurs compétences sur les 63 prévues ont été transférées par l'Etat, en plus d'une exigence de modernité dans l'offre des services municipaux, un meilleur rendement et une productivité optimale dans la gestion des ressources et des différents secteurs. Pour atteindre ces objectifs, les Communes sont accompagnées par plusieurs institutions, dont le PNDP, créé à ces fins par le gouvernement. La Commune de Béka a déjà bénéficié de l'accompagnement du PNDP dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation, dans l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) qui a consisté à la planification locale participative. Cet autre soutien concernant la mise en œuvre du CCAP (Contrôle citoyen de l'action publique) permettra de consolider l'implication de la population dans les actions de développement déclenchées lors du processus de déroulement du PCD. Le CCAP confère à la population, l'évaluation des actions publiques et a pour but, d'établir le dialogue citoyen, pour une meilleure prestation des services publics et de faire entendre la voix des citoyens. Les activités du CCAP dans la Commune de Béka nous ont permis de capter auprès des populations, leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la Commune. Pour ce faire, une enquête a été menée sur le terrain par l'OSC FEPES sous la conduite d'un chef de mission, des équipes composées de superviseur et d'enquêteurs dans les communes au rythme de la disponibilité des échantillons des ménages à enquêter. Les enquêteurs ont collecté les données suivant les questionnaires, puis ces données ont été apurées par les superviseurs et acheminées au serveur central. L'INS par la suite a exploité ces données pour générer des tableaux qui ont été analysés pour élaborer des rapports scorecard communaux à l'instar du présent rapport pour la commune de Béka. Des appréciations positives ont été constatées à savoir :

La présence d'établissements scolaires de différents cycles sur l'étendue du territoire municipal appuyée par les efforts avérés des APEE et du Maire à améliorer l'état des infrastructures ;

La présence de points d'approvisionnement en eau potable (Forages, puits protégés, adduction d'eau potable) encadrée par des COGES dévoués ;

La présence de formations sanitaires proposant un accueil chaleureux et apprécié aux patients;

Ces appréciations positives restent insuffisantes du fait de nombreuses lacunes relevées par les bénéficiaires dans les secteurs cibles:

Eau : en milieu urbain, 100% des ménages sont insatisfait à cause de la qualité de l'eau (33,33%) et de la mauvaise gestion des points d'eau (33,33%) tandis qu'en milieu rural, 86,01% des ménages sont également insatisfaits pour des raisons liées à l'éloignement des points d'eau (13,82%), à la mauvaise qualité d'eau (19,11%), à l'insuffisance des points d'eau (35,57%), à la mauvaise gestion des points d'eau (17,79%), au défaut ou à la lenteur de la maintenance (8,54%), au coût élevé de l'approvisionnement en eau (2,03%) ;

Santé : Plusieurs raisons décrivent l'insatisfaction des 32,81% de ménages échantillonnés en zone rurale. De façon plus explicite, 55,42% des ménages se plaignent à la fois de l'éloignement des formations sanitaires et de la mauvaise qualité des services offerts, 32,53% se plaignent de l'absentéisme du personnel, 45,78% se plaignent de la mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire, 3,61% se plaignent pour du monnayage des soins, 46,99% se plaignent de l'insuffisance de médicaments, 40,96% se plaignent de la mauvaise qualité d'équipements, 43,37% se plaignent de l'insuffisance des équipements, 46,99% se plaignent pour les coûts élevés à l'accès aux soins de santé.

L'éducation : Si l'éloignement de l'établissement est la seule et unique raison de non satisfaction des services de l'éducation au secondaire, au primaire la donne est tout autre avec l'insuffisance des salles de classe comme principale raison de non satisfaction avec 75, 68 % de personnes l'ayant identifié. Puis l'insuffisance d'équipement, d'école, et de qualité des enseignements dispensés qui viennent avec respectivement 64%, 62% et 37%. Les frais de scolarité et l'assiduité du personnel se discutent la dernière place.

Services rendus par l'institution communale : Les raisons d'insatisfaction se retrouvent dans 69,59% dans la difficile ventilation des informations relatives aux actions de la commune, ensuite dans les lourdeurs administratives qui sont l'objet de 23 % de mécontentement et dans 12, 28 % du temps dans le mauvais accueil des usagers. Les autres raisons d'insatisfaction concernent l'absentéisme du personnel et la corruption.

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique a permis de faire ressortir à l'issue de l'analyse des données quelques actions qui pourraient être implémentées par la population. Ces actions sont entre autres : la redynamisation des COGES des points d'eau existants, la sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour la maintenance fonctionnelle de ces points d'eau, le plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction et l'équipement des formations sanitaires, le suivi rapproché des relations parents/enseignants, la participation à la diffusion des informations communales.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
CSI	Centre de Santé Intégré
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisée
CCAP :	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
DDEE	Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie
DDES	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires
DS	District de Santé
FEPES	Association des Femmes Porteuses d'Espoir
INS :	Institut National de la Statistique
IAEB:	Inspection d'Arrondissement d'enseignement de Base
MINAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

tableau 1. 1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de BEKA	15
Tableau 2. 1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune	20
Tableau 2. 2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	23
Tableau 2. 3 : Etat des lieux des services de l'éducation	24
Tableau 2. 4 : Inventaire des services communaux	24
tableau 3. 1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe	26
tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	26
tableau 3. 3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	28
tableau 3. 4 : Utilisation d'une source d'eau publique	29
tableau 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	30
tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	31
tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	32
tableau 3. 8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	33
tableau 3. 9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	33
tableau 3. 10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	34
tableau 3. 11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	35
tableau 3. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	36
tableau 3. 13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	37
tableau 3. 14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	38
tableau 3. 15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	38
tableau 3. 16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	39
tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	41
tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	41
tableau 3. 19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	42
tableau 3. 20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	42
tableau 3. 21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	43
tableau 3. 22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	43
tableau 3. 23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	44
tableau 3. 24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	45
tableau 3. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	46
tableau 3. 26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	48
tableau 3. 27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	48
tableau 3. 28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	49
tableau 3. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	50
tableau 3. 30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	50
tableau 3. 31 : appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	51
tableau 3. 32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	52
tableau 3. 33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	54
tableau 3. 34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés	

<i>de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement</i>	55
<i>tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction</i>	55
<i>tableau 3. 36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation</i>	
<i>Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence</i>	57
<i>tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation</i>	58
<i>tableau 3. 38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service</i>	59
<i>tableau 3. 39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal</i>	60
<i>tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal</i>	60
<i>tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune</i>	61
<i>tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction</i>	62
<i>tableau 3. 43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale</i>	63
 <i>tableau 4. 1 : Plan d'actions du contrôle citoyen de l'action publique en vue de la conduite des changements</i>	 68

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 2. 1 : Carte sanitaire du district de santé de Poli</i>	22
<i>Figure 3. 1 : Appréciation du service rendu par cette source</i>	35
<i>Figure 3. 2 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement</i>	52
<i>Figure 3. 3 : Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE</i>	53
<i>Figure 3. 4 : raisons de non satisfaction des services d'éducation</i>	56

LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 2. 1 : Photo avec le DDEE FARO devant le Bâtiment abritant ses services</i>	21
<i>Photo 2. 2 : Photo avec le chef service de la carte sanitaire du District de Poli</i>	22

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun dans son programme de lutte contre la pauvreté et ses effets qui ont plongé le pays dans la crise économique durant les trois précédentes décennies, a adopté plusieurs stratégies dont la décentralisation. Le concept de décentralisation a pleinement fait son apparition dans la constitution du 18 janvier 1996, dont le titre 10 lui est consacré. « Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de la République sont, d'un côté les Communes et les Régions et, de l'autre côté, tout autre type qui puisse être créé par la Loi ». Le 22 juillet 2004, trois textes majeurs en matière de décentralisation ont été adoptés et promulgués. Il s'agit de la Loi d'Orientation de la Décentralisation et des lois portant dispositions applicables aux Régions et aux Communes.

Le PNDP a pour mission d'aider les Communes dans le processus de décentralisation et de mise en œuvre des outils participatifs du développement local. Dans ses deux premières phases, le PNDP a mis en place la planification participative locale qui a débouché sur l'élaboration des PCD (Plan Communal de Développement). L'Objectif de Développement du Programme dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité, mais aussi de garantir le contrôle citoyen de l'action publique.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers des organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. Le présent rapport présente les résultats du travail réalisés dans la Commune de BEKA dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de dialogue citoyen. Il est structuré comme suit :

Cadre législatif et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local ;

Synthèse méthodologique de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action Publique ;

Brève présentation de la Commune ;

Principaux résultats et améliorations suggérées ;

Conclusion et principales recommandations ;

Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique ;

Programme de diffusion des résultats et de présentation du plan action.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cible

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 165 quartiers/villages de la commune de BEKA. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

I.2.1. Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de BEKA. Cette enquête s'appuie sur 18 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. 18 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

I.2.2. Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

I.2.3. Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

1.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication

des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (1) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (2) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (3) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont (4) l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et (5) l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) association des femmes porteuses d'Espoir (FEPES) sélectionnée pour le lot 1 de communes de la Région du Nord en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune de BEKA appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot

ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain. Cette dernière s'est déroulée du 03 au 08 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1. 1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de BEKA

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1931	BEKA urbain	18	0	0	0	
2	1932	BEKA urbain	18	0	0	0	
3	1933	BEKA urbain	18	0	0	0	
4	1934	Karine	18	0	0	0	
5	1935	Didango	18	0	0	0	
6	1936	Lougounde	18	1	0	0	Maison abandonnée
7	1938	Komboro	18	0	0	0	
8	1939	Tchamba	18	0	0	0	
9	1940	Djalingo Pont	18	0	0	0	
10	1941	Wangai	18	0	0	0	
11	1942	Saptou	18	0	0	0	
12	1943	Bocdou	18	0	0	0	
13	1944	Denou	18	0	0	0	
14	1946	Koumba	18	1	0	0	Déménagement
15	1947	Niangou	18	0	0	0	
16	1948	Mayo Silbaa	18	0	0	0	
17	1949	Balkossa	18	0	0	0	
18	1950	Laro	18	0	0	0	
Total	18	-	324	2	0	0	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de FEPES, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE BEKA

L'objectif de ce chapitre est de présenter l'existant en terme des services liés à l'eau, la santé et l'éducation tel que capté par nos soins auprès des services déconcentré et décentralisé dont dépendent la commune. Avant de les énumérer, il serait important de faire une présentation de la commune de BEKA où l'enquête a été menée.

II.1 Présentation de la commune¹

La Commune de BEKA est située dans la région du NORD, Département du FARO. Elle est limitée à l'Est par la Commune de Touroua Département de la Bénoué et par la Commune de POLI Département du Faro, au Sud par la Commune de KONTCHA, à l'Ouest et au Nord par la République Fédérale du NIGERIA. Elle couvre une superficie d'environ 4000 km².

II.1.1 Situation administrative et historique

Le décret présidentiel N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création des communes dans certains départements dans le pays, est celui qui donne naissance à la Commune de BEKA. Celui-ci a pour territoire, l'arrondissement qui porte le même nom. La ville de BEKA aurait été fondée par les BATA dont le chef avait pour nom 'BEKA'. Vers 1800, suite à des migrations successives, arrivent les PEULHS venant du MALI. Ils étaient à la recherche des pâturages. Après leur arrivée, le chef des BATA et ses sujets ne voulant pas se laisser assimiler, se sont déplacés pour s'installer à KARINE à 15 Km du site actuel. Laissant ainsi la chefferie aux PEULHS. La Commune de BÉKA compte environ 41 villages pilotes et un espace urbain constitué de huit quartiers. Ces 42 villages pilotes comptent 125 villages satellites. Ils sont traditionnellement dirigés par 03 chefferies de 2e degré que sont Béka, Tchamba et Wangäi ; et par plusieurs Ardos ou Djaouros de 3e degré (environ 173). BÉKA se trouve à 155 km de Poli son chef lieu de département et à près de 300 km de Garoua, chef-lieu de la région du Nord.

II.1.2 Situation démographique

Selon le PCD 2015, la Commune de BEKA compte environ 38 726 habitants La population de Béka est constituée d'une diversité ethnique composé de : Peulhs, Komas, samba, Vérés, Batas, Haoussas, Koutines, Moumouis, Bornois et quelques Bororos qui se sédentarisent déjà du fait de la présence de pâturage, de la proximité des fleuves Faro et Déo qui, malgré leur faible écoulement en saison sèche fournissent de l'eau pour l'abreuvement

¹ L'essentiel des informations contenu dans cette partie est contenue dans le PCD de la commune de BEKA

des bêtes et les autres tribus des régions méridionales du Cameroun constitués essentiellement des fonctionnaires, agents des forces de défense et de maintien de l'ordre affectés dans la Commune. Dans la Commune, il y a aussi quelques nigériens, nigérians, maliens et tchadiens venus pour pratiquer des activités telles que le commerce et la pêche.

Les principales religions qu'on rencontre dans la Commune de Béka sont : l'animisme, l'islam et le christianisme. L'islam semble la religion la plus pratiquée. Toutefois, les chrétiens sont aussi très présents et sont concentrés vers les principaux foyers que sont Ndingtiré, Lénara, Ogolo. Pour les catholiques et Balkossa, Djalingo et bien d'autres pour les protestants. Ces deux groupes religieux disposent de plusieurs édifices dans leurs principaux foyers à l'instar des églises, des écoles, des centres de santé.

II.1.3 Situation géographique

L'arrondissement est une plaine située entre la ligne de montagne des Monts Atlantika à l'ouest et d'autres massifs à l'est. L'arrondissement est bordé à l'est par les rivières Faro et Déo. Le climat dans l'arrondissement de BEKA est de type semi-aride sahélien. Un vent très chaud le jour et très froid la nuit, l'harmattan souffle du nord au sud. Il existe deux saisons : la saison sèche qui se déroule généralement de mi-octobre à mi-mai et la saison des pluies qui va de mi-mai à mi-octobre. La saison des pluies est accompagnée généralement de grands vents et d'orages. La pluviométrie moyenne relevée en 2014 est de 1230 mm d'eau. La flore de l'arrondissement de BEKA est la savane. Elle est arborée dans le sud et arbustive dans le nord, ce qui signifie que la végétation est plus dense dans le sud. On retrouve des végétaux comme le palmier rônier, le bouleau d'Afrique ou encore le karité. De nombreuses espèces animales sauvages vivent dans l'arrondissement, en particulier dans le Parc national du Faro vivent des zèbres, des élands de derby, plusieurs espèces de gazelles mais aussi des rongeurs comme le rat de Gambie. Enfin, on y retrouve aussi des reptiles comme le serpent Naja ou des iguanes

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Le principal secteur de l'économie est le secteur primaire. Le secteur secondaire est moins développé et le secteur tertiaire est encore à l'état embryonnaire. Les produits issus de l'agriculture et de la pêche sont peu transformés et vendus tels quels ou consommés. On accuse de faibles capacités technologiques et une faible offre de formation professionnelle ainsi que de services financiers, ce qui réduit les capacités et les opportunités d'investissement. Néanmoins, la proximité avec le Nigéria permet des échanges fréquents.

Les principales productions sont le riz, le maïs, le taro et la patate douce. La très grande

majorité de la production de riz est destinée à la commercialisation. Les principaux acheteurs des denrées agricoles viennent du Nigéria. Les habitants récoltent aussi diverses plantes et écorces destinées à l'autoconsommation pour la médecine et l'alimentation. L'élevage est aussi de grande importance pour l'économie locale. On élève principalement des bovins pour leur viande mais aussi pour la production de lait et la fabrication de produits laitiers, comme le beurre, le fromage et les yaourts traditionnels et modernes.

La pêche enfin représente une activité conséquente de l'économie locale. Les rivières Faro et Déo sont les plus fréquentées. Les pêcheurs utilisent des pirogues pour se déplacer sur l'eau et pêchent au filet ou à l'hameçon. La pêche se pratique autour de lieu de rassemblements appelés "campements". On retrouve des campements à Béka, Raabo, Tchamba, Didango et Nastirde.

La plupart des produits fabriqués sont commercialisés pour une utilisation locale. Il existe des forges, des tanneurs, des tisserands et des portiers dans l'arrondissement. On peut retrouver des filets de pêche, des canaris, des mortiers, des tabourets ainsi que du matériel agricole. Le commerce se fait en particulier avec le Nigéria voisin. On s'échange les produits agricoles et halieutiques en naira dans les marchés. Les plus grands marchés sont situés à Beka et dans les grands villages

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004, de nombreuses compétences étaient transférées aux Communes et aux Régions, dans les domaines du développement économique, sanitaire, social, éducatif, sportif et culturel. La loi portant Code Général des CTD, en même temps qu'elle maintient les compétences transférées tant aux Communes qu'aux Régions, les élargit, ceci afin de permettre une meilleure application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire agir de manière à donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité de leurs habitants. Cet élargissement vise également à matérialiser la prescription insistante du Président de la République en cette matière.

Outre les compétences transférées par les lois de 2004 reprises par le Code, onze (11) nouvelles compétences sont transférées aux CTD, à raison de sept (07) pour les Communes² il s'agit :

- de l'exploitation des substances minérales non concessibles ;

² Site officiel du MINDDEVEL

- de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes ;
- de la pré-collecte et de la gestion au niveau local des ordures ménagères ;
- du recrutement et de la gestion du personnel médical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- du recrutement et de la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires, ainsi que les établissements pré scolaires ;
- de la création et de l'exploitation des parcs de loisirs ;
- de l'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisir

II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Un recensement rapide de l'existant nous montre que la commune de BEKA possède de nombreuses infrastructures dans le secteur de l'eau, de la santé et de l'éducation que nous allons présenter dans cette section.

II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le secteur de l'eau qui est vital et important pour les populations est un secteur qui constitue un réel défi en termes d'opérationnalisation. Ainsi comme on peut le constater dans le Tableau 2.1 ci-dessous.

Tableau 2. 1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE
Forages avec pompe à motricité humaine	230	128	66	108	96	230	96	170
Forage avec pompe électrique	1	3	0	13	11	1	1	0
Borne-fontaine	3	0	0	0	1	0	1	0
Source	3	0	3	0	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	1	0	0	0	1	0	0	0
Total	238	131	63	131	233	131	171	131

Source: Enquête CCAP2, BEKA 2022

Le premier constat c'est qu'il existe une grande disparité entre les chiffres déclarés par la commune et ceux déclarés par la DDEE/Faro. Les différences sont de l'ordre des centaines

notamment pour les PMH qui selon la commune serait de l'ordre de 230 pour 60 fonctionnels et de 128 toutes opérationnelles selon le DDEE³. Les PMH disposent toutes des mécanismes d'entretien et de gestion dont 170 sont opérationnels selon la commune contre la totalité pour 128 selon le DDEE.

Photo 2. 1 : Photo avec le DDEE FARO devant le Bâtiment abritant ses services



Les forages avec pompe électriques sont au total de 3, tous fonctionnels et disposent d'un système de gestion opérationnel selon les déclarations de la DDEE Faro. La commune quant à elle recense un seul forage non fonctionnel. Si la DDEE ne recense aucune borne fontaine, la commune quant à elle en recense 03 dont aucune fonctionnelle avec une disposant d'un mécanisme de gestion fonctionnel. Les sources sont au nombre de 03 selon la commune sans réel mécanisme de gestion. La DDEE n'en recense aucune.

II.2.2 Secteur santé

La commune de Beka compte 01 CMA, 08 CSI et 02 formations sanitaires privées. Les formations sanitaires publiques bénéficient toutes d'un appui logistique et en personnel de la part de la commune.

³ Rapport annuel DDEE FARO 2021

Photo 2. 2 : Photo avec le chef service de la carte sanitaire du District de Poli



Figure 2. 1 : Carte sanitaire du district de santé de Poli

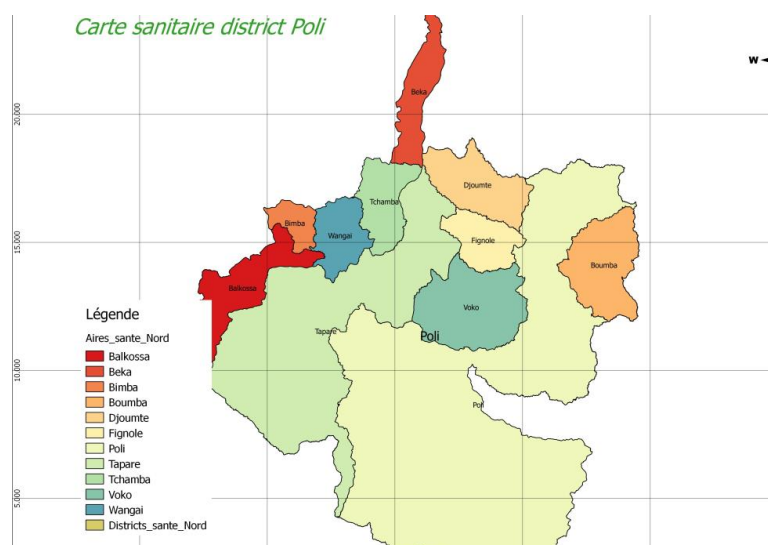


Tableau 2. 2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (appui en personnel)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	8	8	8	Oui				Oui	Oui
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui				Oui	Oui
Formation sanitaire privée	2	2	2	Non					
Total	11	11	11						

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

II.2.3 Secteur de l'éducation

Les données collectées auprès de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base(IAEB) de Béka présente l'état des lieux des services de l'éducation au niveau maternel et primaire. Pour ce qui concerne le cycle maternel, il convient de noter que la Commune de Béka dispose de 04 écoles maternelles comme le prévoit la carte scolaire dont 02 sont construites en matériaux définitifs. Par contre au cycle primaire, la Commune dispose de 51 écoles primaires dont 49 sont construites en matériaux définitifs et disposant 51 Associations des Parents et d'Élèves et d'Enseignants (APEE) fonctionnelles. S'agissant de l'état des lieux aux enseignements secondaires, les données de la Délégation Départementale du Ministère des Enseignements Secondaires (MINSEC) pour le FARO font mention de 05 établissements secondaires tel que le prévoit la carte scolaire et tous sont construits en matériaux définitifs. Ces résultats démontrent à quel point de nouvelles salles de classe doivent être construites en matériaux définitifs au cycle maternel et primaire pour un meilleur encadrement des élèves. En outre, nous constatons l'inexistence des établissements privés au cycle maternel et secondaire dans la Commune.

Tableau 2. 3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	4	4	1	2	3
	Privé laïc		0	0	0	0
	Privé confessionnel		0	0	0	0
	Ecole de parents		0	0	0	0
Primaire	Public	53	51	0	49	51
	Privé laïc		0	0	0	0
	Privé confessionnel		1	0	1	1
	Ecole de parents		1	0	0	1
Secondaire	Public	5	5	0	5	5
	Privé laïc		0	0	0	0
	Privé confessionnel		0	0	0	0
	Ecole de parents		0	0	0	0
Total		62	62	1	55	61

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

II.2.4 Secteur des services communaux

La commune de Béka offre une kyrielle de service. Cependant de nombreux services ne sont pas offerts tels que le service de délivrance des documents d'urbanisme, d'aménagement des voiries, de transport public, de gestion des déchets et d'assainissement, d'authentification des documents. De tous les services offerts par la commune, il n'y a que le service d'établissement d'actes d'état-civil, de légalisation des documents qui ont un délai d'obtention du service dont la durée est de 01 jour. Le tableau ci-dessous illustre ce résultat.

Tableau 2. 4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	1
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	-
Aménagement des voiries	Non	-
Gestion des déchets / Assainissement	Non	-
Légalisation des documents	Oui	1
Authentification des documents	Non	-
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) Stage professionnel aux jeunes de la commune	Oui	

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les principaux résultats obtenus près des ménages lors des enquêtes ménages. Il s'articule autour de cinq (05) grandes parties entre autres :

- La description de la population enquêtée ;
- L'approvisionnement en eau potable ;
- Le service de santé ;
- Le service de l'éducation ;
- La fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

Tableau 3. 1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage							Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	
Strate de résidence	Urbaine	66,67	0,00	0,00	0,00	0,00	33,33	0,00	100,00
	Rurale	61,54	14,69	5,59	1,75	6,29	9,79	0,35	100,00
	Total	61,59	14,53	5,54	1,73	6,23	10,03	0,35	100,00

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Il ressort du tableau ci-dessus que les chefs de ménages représentent plus de la moitié des personnes enquêtées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, nous remarquons que près de 02 conjointes de chefs de ménage sur 10 en milieu rural ont eu à répondre aux questionnaires ; ce qui pourrait s'expliquer par le fait qu'en zone rural les activités des chefs de ménages sont à proximité de leur lieu d'habitation. Des personnes n'ayant aucun lien de parenté avec le Chef de ménage ont été les moins enquêtés et ceci pourrait influencer favorablement la fiabilité des données collectées.

Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction de leur milieu de résidence et de leur sexe.

Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Urbain		Rural		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 20 ans	33,33	0	7,11	9,33	7,48	9,33
[20 - 35[	.00	0	40,28	33,33	39,72	33,33
[35 - 50[	33,33	0	24,17	30,67	24,30	30,67
Plus de 50 ans	33,33	0	28,44	26,67	28,50	26,67
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

L'enquête menée dans la commune Béka, s'est réalisée avec le concours et la collaboration de l'ensemble des populations de la commune. Alors, la collecte de données a concerné plusieurs tranches d'âge et sans distinction de genre. Les répondants de cet arrondissement malgré leurs tranches d'âge et leur genre varient. Ils ont permis de recueillir des informations

consignées dans ce document. Nous retiendrons que près de 04 enquêtés sur 10 sont des jeunes hommes âgés de 20 à 35 ans en milieu rural. En milieu urbain nous ne dénombrons aucun enquêté dont l'âge varie entre 20 et 35 ans. On observe également que les enquêtés de moins de 20 ans sont les moins nombreux quelque soit le sexe et quelque soit le milieu de résidence.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette partie est consacrée à étudier l'accessibilité en eau potable dans la commune de Béka. Cette commune compte parmi celles de la région du Nord-Cameroun non couvertes par le réseau public de distribution d'eau CAMWATER. Le tableau 3.3 ci-dessous présente l'inventaire des proportions des points d'eau par village selon le lieu de résidence.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Tableau 3. 3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Type de point d'eau disponible dans le village / quartier									
	<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Marre</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>
Urbain	0,00	0,00	0,00	66,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,67
Rural	19,23	0,35	25,87	23,78	0,35	6,64	2,45	0,00	0,00	49,65
Ensemble	19,03	0,35	25,61	24,22	0,35	6,7	2,42	0,00	0,00	49,83

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

En matière d'existence de points d'approvisionnement en eau dans la Commune de Béka, près de la moitié des ménages en milieu rural et urbain ont déclaré que la rivière est disponible dans le village/quartier. Ceci pourrait s'expliquer par le niveau d'enclavement de la commune d'une part et par la présence de nombreux cours d'eau d'autre part. En outre, nous constatons que deux tiers des ménages en milieu urbain affirment que le système d'approvisionnement en eau est constitué de forages avec pompe à motricité humaine. Bien que les investissements de la Commune soient surtout orientés vers la mise en œuvre des forages équipés de pompe à motricité humaine tant en milieu rural qu'en milieu urbain, le nombre de point d'eau reste insuffisant. Toutefois, environ deux ménages sur dix ont fait mention des puits avec pompe à motricité humaine, des puits à ciel ouvert comme étant des points d'eau disponible également dans le village. Cette perception contraste avec les données collectées

auprès des sectoriels ; il importe dès lors de mener des actions de sensibilisation sur la caractérisation des ouvrages publics.

Au regard des taux observés concernant la disponibilité des points d'eau publics, il importe de s'intéresser à leur utilisation.

Tableau 3. 4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau										Total
		<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Marre</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	
Urbain	100,0	.00	.00		66,67		.00				33,33	100,0
Rural	99,30	27,11	1,06		18,31		5,28				48,24	100,0
Ensemble	99,31	26,83	1,05		18,82		5,23				48,08	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

La commune de Béka s'approvisionne principalement sur les sources d'eau qui varie entre les puits avec pompe à motricité humaine, puits avec pompe électrique, forage avec pompe à motricité humaine, source et rivière. En milieu urbain la population utilise de façon plus importante les puits avec pompe à motricité humaine d'après 66,67% des ménages et la rivière avec un pourcentage de 33,33%. En zone rurale, la rivière occupe une place importante avec un pourcentage de 48,24%. L'utilisation des rivières comme source publique d'approvisionnement en eau pourrait constituer un facteur favorisant la contagion des maladies hydriques dans la commune. Une action de sensibilisation des ménages sur les risques de contamination liées à l'emploi de l'eau des rivières d'une part et sur les techniques de potabilisation de l'eau.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Selon l'UNESCO, l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, des milliards de personnes dans le monde en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau au Cameroun. Le tableau 3.5 ci-dessous décrit l'accessibilité à l'eau en termes de disponibilité et de satisfaction annuelle tout au long de la journée.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										Total
			<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Marre</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	
Urbain	100,0	100,0	.00	66,67				.00				33,33	100,0
Rural	45,10	61,54	28,41	18,18				5,11				48,30	100,0
Ensemble	45,67	61,94	27,93	18,99				5,03				48,04	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Sur la question de l'accessibilité de la commune à l'eau, l'enquête révèle qu'en zone urbaine 100% des ménages ont accès à l'eau tout au long de la journée, les répartitions sont ainsi faites 66,67% pour les puits avec pompe électrique et 33,33% pour les rivières. En milieu rural, 45,10% des ménages affirment la disponibilité de l'eau toute l'année avec une proportion de 61,54% de ménage ayant accès à l'eau à longueur de journée. Ce résultat en milieu rural pourrait s'expliquer par une mauvaise organisation du comité de gestion à remettre en service un point d'eau en panne d'une part et d'autre part le nombre insuffisant des points d'eau dans les villages. Les actions possibles à mener concerneraient la mise en place ou la redynamisation des COGES

Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		<i>Une fois</i>	<i>Deux fois</i>	<i>Trois fois</i>	<i>Total</i>
Rural	23,15	33,33	48,15	18,52	100,0
Ensemble	23,15	33,33	48,15	18,52	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Des 45,1 % de ménages ayant accès au point d’eau utilisé tout au long de la journée en milieu rural, moins de la moitié ont déclaré que la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau. Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l’inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l’eau. Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également l’entretien et la maintenance des points de desserte d’eau au niveau de la commune. Par ailleurs les ménages pourraient faire un plaidoyer à la commune pour la construction d’autres points d’eau au sein de leur communauté pour les années avenir.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Les infrastructures parce que très sollicitées ont tendance à vite s’amortir. Il est donc important d’analyser les mécanismes de gestion en cas de panne et les délais d’intervention ainsi que les acteurs intervenant.

Tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		<i>Moins d'une semaine</i>	<i>Entre une semaine et un mois</i>	<i>Entre un mois exclu et trois mois</i>	<i>Plus de trois mois</i>	<i>Pas encore</i>	<i>Total</i>
Urbain	66,67	.00	50,0	.00	50,0	.00	100,0
Rural	46,48	37,88	19,70	3,79	26,52	12,12	100,0
Ensemble	46,69	37,31	20,15	3,73	26,87	11,94	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

L'entretien et la maintenance des points d'eau jouent un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Selon le tableau 3.7, plus de la moitié des ménages ont connu une panne de leur principal type de point d'eau au cours des 6 derniers mois en milieu urbain. Parmi les ménages qui ont connu une panne au cours des 6 derniers mois, 50,0% ont attendu entre une semaine et un mois pour la remise en service, et autre 50,0% plus de trois mois. Ce temps d'attente de remise en service des points d'eau en panne en milieu urbain semble long et pourrait pousser les ménages à s'approvisionner davantage à la rivière. En milieu rural par contre, moins de la moitié des ménages ont connu de panne de leur principal type de point d'eau au cours des 6 derniers mois. Cette situation en milieu rural traduirait la bonne organisation des COGES. Les activités liées à l'entretien et à la maintenance d'un point d'eau n'incombent pas à une entité spécifique, plusieurs acteurs peuvent y prendre part.

Tableau 3. 8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						Total
	Commune	Etat	Elite	Comité de gestion	Chef de village / quartier	CAMWATER /SNEC/CDE	
Urbain	33,33	.00	33,33	66,67	33,33	.00	
Rural	8,45	2,82	7,39	28,52	17,25	.00	
Ensemble	8,71	2,79	7,67	28,92	17,42	.00	

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou plusieurs acteurs. À la Commune de Béka, il ressort du tableau 3.8 que c'est le comité de gestion qui est l'acteur le plus impliqué dans la remise en service de la principale source d'approvisionnement en eau aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Un tiers des ménages en milieu urbain ont fait mention de la Commune, des Élités, et des Chefs de village/quartier comme acteur de remise en service du principal type de point d'eau. Nous constatons une faible implication de ces différents acteurs en milieu rural par rapport au milieu urbain. Cependant, l'entretien et la maintenance des points d'eau nécessitent une bonne gestion par les acteurs. Il est opportun d'envisager la redynamisation des COGES mis en place autour des points d'eau et la sensibilisation des autres acteurs pour leur implication effective et régulière.

Tableau 3. 9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau					Total
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté		
Urbain	.00	33,33	.00	66,67		
Rural	9,51	5,28	.00	75,00		
Ensemble	9,41	5,57	.00	74,91		

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

La gestion des points d'eau de la commune se fait à deux niveaux en zone urbaine à savoir: par la commune avec un taux d'entretien de 33,33%, la communauté quant-a-elle le fait à 66,67% des cas. Par contre, en zone rurale les acteurs intervenants dans la gestion de l'entretien et de la

maintenance sont au nombre de trois notamment les COGES avec une représentation de 9,51%, la commune avec une représentation de 5,28% et enfin la communauté avec un pourcentage de 75,00%. Il faut donc comprendre que la gestion et la maintenance de ses points d'eau repose sur la communauté. Une telle activité nécessite également des moyens financiers.

Tableau 3. 10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Rural	5,63	3 231 181,25	56,25			62,50	6,25		31,25	100,0
Ensemble	5,57	3231181,25	56,25			62,50	6,25		31,25	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

La relation entre ménages et les COGES se fait à travers un pourcentage de 05,63% de ménages qui contribuent ou cotisent mensuellement à hauteur de 62,50%, d'autres de façon trimestrielle à fréquence de 6,25% et enfin annuellement avec un taux de participation 31,25%. Néanmoins il faut mentionner que 56,25% des ménages trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES. On observe également que les contributions financières se font de manière mensuelle. On devrait sensibiliser les ménages sur la nécessité à contribuer régulièrement et en masse pour le fonctionnement du COGES.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Les points d'eau sont diversement appréciés des bénéficiaires que ce soit en terme d'accessibilités ou de de la qualité de l'eau.

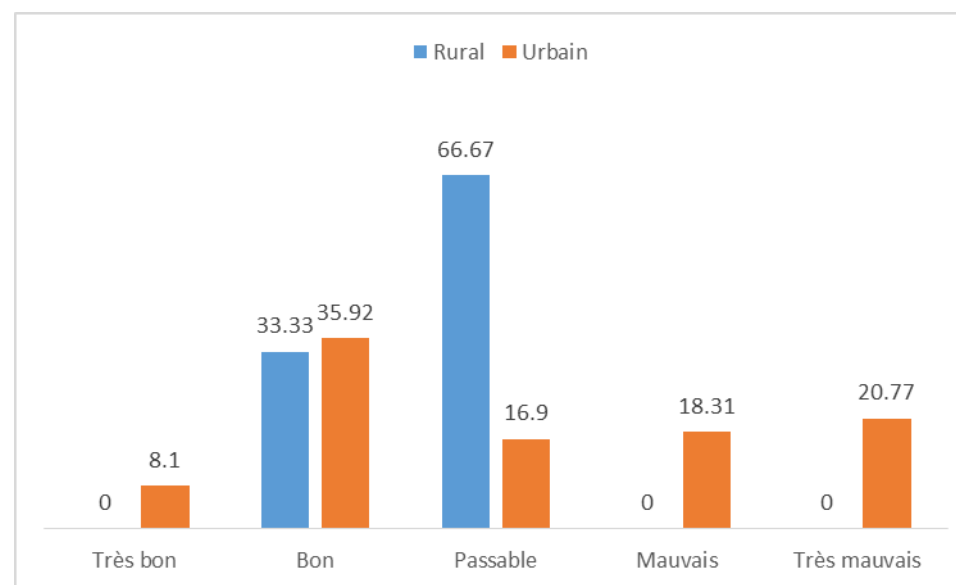
Tableau 3. 11 : Accessibilité à la principale source d’approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d’approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d’eau	Temps moyen (en minutes) d’attente au point d’eau	Nombre moyen de personnes qu’un ménage a l’habitude de trouver à ce point d’eau
Urbain	205,00	8,33	11,67	11,67
Rural	8495,30	15,42	18,48	19,68
Ensemble	8408,64	15,34	18,41	19,60

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Si la distance moyenne parcourue pour accéder au point d’eau est de 205 mètres en zone urbaine, elle est de 8495 mètres en zone rurale soit un peu plus de 8 km. Le temps moyen pour s’y rendre est de 8 minutes en zone urbaine contre 15 en zone rurale. Ces chiffres sont proportionnels au nombre moyen de personnes rencontrées habituellement au point d’eau.

Figure 3. 1 : Appréciation du service rendu par cette source



Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Pour ce qui est de l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, deux tiers des ménages en milieu rural l'estime passable. Dans l'ensemble, plus d'un tiers des ménages trouvent bon le service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau. Néanmoins, nous remarquons que deux ménages sur dix estiment que le service rendu par la principale source publique d'approvisionnement est très mauvais et ceci nous amène à nous interroger sur la qualité du service ainsi rendu.

Tableau 3. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de residence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	<i>a une d'odeur</i>	<i>a un goût</i>	<i>a une couleur</i>
Urbain	33,33	66,67	33,33
Rural	36,62	41,20	46,83
Total	36,59	41,46	46,69

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Sur la question de la potabilité de l'eau en milieu urbain les ménages de la commune de Béka expliquent à 33,33% que l'eau consommée a une odeur, 66,67% de ses ménages disent que l'eau a un goût et 33,33% disent que l'eau de ces différences sources a une couleur. En milieu rural, 36,62% affirment que l'eau consommée a une odeur, 41,20% disent que l'eau a un goût et enfin 46,83% disent que l'eau a une couleur. Dans tous les deux cas la qualité de l'eau de leur principale source d'approvisionnement est douteuse et présenterait des risques d'exposition aux maladies. Une action de plaidoyer de former les ménages aux techniques de potabilisation de l'eau se justifie.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

Tableau 3. 13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l’Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d’eau	Au Chef de village/ quartier	A l’Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Rural	31,12	88,76	38,20	47,19	46,07	21,35	19,10	1,12	1,12	88,76
Ensemble	30,80	88,76	38,20	47,19	46,07	21,35	19,10	1,12	1,12	88,76

Source : *Enquête CCAP2, BEKA 2022*

Le besoin exprimé en matière d’approvisionnement et de satisfaction en eau a été formulé principalement en milieu rural, ces doléances ont été faites selon les proportions ci-après les besoins adressés au Maire s’élève à un taux de 88,76% ; ce qui traduirait une bonne participation citoyenne d’une part et une bonne circulation des informations entre les ménages et les instances communales d’autre part, 38,20% ont été adressé à l’Etat, 47,19% se sont adressés à une élite, 46,07% des ménages ont exprimé le besoin auprès du COGES, 21,35% des ménages se sont manifestés auprès du chef du village/ quartier, 19,10% sont allés vers une autorité administrative, 1,12% se sont tournés vers CAMWATER et 1,12% autres ménages ont manifesté le besoin auprès d’autres personnes et ou structures. Cependant, 88,76% des ménages ont été satisfaits de leur doléance car le besoin s’est vu réalisé. Cependant ce fort taux pourrait démontrer une certaine adéquation entre les ressources de la commune au regard des besoins prioritaires de divers secteurs sans cesse croissants que disposent les ménages En général, 100 % des pannes ont été réparées en moins d’un mois comme le présente le Tableau 3.14 ci dessous.

Tableau 3. 14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Rural	.00	100,0			100,0
Ensemble	.00	100,0			100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Tableau 3. 15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	100,0	.00	33,33	.00	33,33	.00	.00	.00
Rural	86,01	13,82	19,11	35,37	11,79	8,54	2,03	7,32
Ensemble	86,16	13,65	19,28	34,94	12,05	8,43	2,01	7,23

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Sur la satisfaction des ménages concernant l'approvisionnement en eau en milieu urbain, 100% des ménages sont insatisfait à cause de la qualité d'eau (33,33%) et de la mauvaise gestion de ses points d'eau (33,33%). En milieu rural, 86,01% des ménages sont également insatisfait dont les raisons sont entre autre l'éloignement des points d'eau (13,82%), mauvaise qualité d'eau (19,11%), insuffisance des points d'eau (35,57%), mauvaise gestion des points d'eau (17,79%), défaut et lenteur de la maintenance (8,54%), coût élevé de l'approvisionnement en eau (2,03%) et pour d'autres raisons (7,32%). Au regard de ce résultat, des actions doivent être menées afin d'améliorer le service rendu par

l'approvisionnement en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Comme nous avons pu le voir les services d'approvisionnement en eau sont loin d'être parfait d'où la nécessité de penser à des actions dans le sens de l'amélioration de ce service.

Tableau 3. 16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	.00	66,67	66,67	.00	.00	.00	.00	100,0	.00	66,67	.00
Rural	55,24	39,51	38,81	15,03	13,29	15,03	13,29	25,87	22,38	24,48	5,94
Ensemble	54,67	39,79	39,10	14,88	13,15	14,88	13,15	26,64	22,15	24,91	5,88

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Sur l'aspect de l'engagement des ménages dans l'amélioration des services rendu par l'approvisionnement en eau potable, Béka urbain enregistre des proportions d'engagement varié tels que suit : 66,67% des ménages peuvent à la fois faire une donation du site de construction d'un point d'eau, des plaidoyers auprès des donateurs et participer aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui

impactent la qualité de l'eau. La totalité de ces ménages vont faciliter le déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau (100%). En milieu rural, en terme de création de point d'eau supplémentaire, 55,24% affirment positivement pour leur contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, 39,51% sont capables d'offrir un site de construction d'un point d'eau et 38,81% feront des plaidoyers auprès des donateurs. En terme d'amélioration de la gestion des points d'eau en zone rurale, 15,03% des ménages optent pour la redynamisation/mise en place du COGES, 13,29% vont participer à travers des contributions financières à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau, 15,03% vont encourager l'intégration des femmes dans le COGES, quant-au suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES 13,29% sont prêt à s'y lancer et enfin pour cette rubrique, 25,87% vont faciliter le déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau. En terme d'amélioration de la qualité de l'eau, 22,38% ont opté pour la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité, 24,48% affirment qu'ils participeront aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau et un taux de 5,94% des ménages s'engageront d'une autre façon.

III.3 Services de santé

Dans cette section nous allons analyser l'offre de service en ce qui concerne le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	100,0	.0	.0	100,0
Rural	82,52	3,85	13,64	100,0
Ensemble	82,70	3,81	13,49	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Dans la commune de Béka, 100% des ménages de la zone urbaine fréquentent les formations sanitaires publiques. Cependant, en milieu rural les ménages sont partagés entre le public (à proportion de 82,52%), le privé laïc (à proportion de 3,85%) et le privé confessionnel (à proportion de 13,64%). Les raisons évoquées pour le choix de ces formations sanitaires varient d'un ménage à l'autre. Le tableau ci-dessous présente ces raisons.

Tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Rural	38,0	40,0	56,0	82,0	74,0	54,0	2,0
Ensemble	38,0	40,0	56,0	82,0	74,0	54,0	2,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Les raisons des choix de ces différentes formations sanitaires privées en milieu rural sont émises en fonction de leur importance tel que suit: la qualité des soins (avec un taux de 82,0%), puis la disponibilité des personnels (avec un taux de 74,0%), ensuite la qualité de l'accueil (avec un taux de 56,0%), la disponibilité des médicaments (avec un taux de 54,0%), la distance (avec un taux de 38,0%) et pour d'autres raisons (avec un taux de 2,0%).

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					Total
	Centre de santé intégré	Centre médical d'arrondissement	Hôpital de district	Hôpital régional	Hôpital de référence	
Urbain	100,0	-	-	-	-	100,0
Rural	87,35	5,93	0,79	5,14	0,79	100,0
Total	87,50	5,86	0,78	5,08	0,78	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

L'arrondissement de Béka abrite un CMA en zone urbaine ce qui explique en effet le taux de 100% de ménages qui y vont pour des soins. En milieu rural par contre, 87,35% des ménages fréquentent les CSI contre 5,93% de ménages qui vont plutôt au CMA, 0,79% des ménages fréquentent des Hôpitaux de district, 5,14% pour les ménages qui vont dans les hôpitaux régionaux et enfin 0,79% vont à l'Hôpital de référence.

Tableau 3. 20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	100,0	-	100,0	386,67	12,00
Rural	57,71	42,29	100,0	10,675.50	109,57
Ensemble	58,20	41,80	100,0	10,554.93	108,43

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

En ce qui concerne la proximité des centres de santé, 100% des ménages enquêtés en zone urbaine estiment qu'ils sont proches du centre de santé avec en moyenne 386 mètres à parcourir à pied en 12 minutes pour s'y rendre. En Zone rurale par contre seulement 57,71% des ménages estiment que le centre de santé est proche avec une distance moyenne de 10 km pour 109 minutes soit près de 2h pour s'y rendre. L'éloignement et le temps mis pour atteindre une formation sanitaire publique pourraient réduire le taux de fréquentation des formations sanitaires publiques par les ménages. Ces éléments sont autant d'aspects à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres
Urbain	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-
Rural	87,75	90,12	97,23	96,05	77,47	67,98	49,01	75,89	78,26	1,98
Ensemble	87,89	90,23	97,27	96,09	77,73	68,36	49,61	76,17	78,52	1,95

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Dans le Centre Santé Intégré de la zone urbaine, 100% des ménages affirment la disponibilité des petits matériels soins. En milieu rural, par contre les outils tels que: les ciseaux sont moyennement disponibles car seulement 87,75% de ménages en confirment; pour les seringues 90,12% de ménages en confirment; pour la disponibilité de l'alcool 97,23% en confirment; pour ce qui est du coton 96,05% en confirment; pour la Bétadine 77,47% en confirment; pour ce qui est du thermomètre 67,98 en confirment; pour le tensiomètre 49,01% en confirment; pour la balance 75,89 en confirment; pour ce qui est des gants 78,26% en confirment. Toutefois plusieurs ménages ignoreraient la caractérisation des matériels visés. Il importe de mener des actions de communication à l'attention des ménages afin de leur faire connaître les différents services et matériels disponibles dans les FOSA.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Les soins de qualité passent aussi par le coût moyen pour y avoir accès.

Tableau 3. 22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	333,33	-	33,33	33,33	66,67	-	100,0
Rural	1226,88	45,45	38,34	22,13	54,55	23,32	100,0
Ensemble	1216,41	44,92	38,28	22,27	54,69	23,05	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Au sein de la commune de Béka, les ménages payent en moyenne une somme de 1 216 Fcfa pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Environ 45,45% des ménages trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins en milieu rural et un tiers des ménages dans l'ensemble déclarent que d'autres frais non autorisés sont exigés pour les servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée en milieu urbain. Plus de la moitié des ménages dans l'ensemble estiment que l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire fréquentée est passable. L'exigence de frais non autorisés pour l'administration des soins auraient une influence sur l'appréciation du service rendu. Une action de sensibilisation au profit des personnels de santé permettrait d'améliorer l'accueil et la redevabilité auprès des ménages.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Des questions ont été orientées vers la disponibilité des médicaments au sein des FOSA et la proportion de ceux qui résolvent leurs problèmes de santé au sein des FOSA pour apprécier les services rendus par les formations sanitaires.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Rural	36,36	39,92
Ensemble	35,94	39,45

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Du point de vu de la disponibilité des médicaments dans les pharmacies des différents CSI de la commune de Béka surtout en zone rurale, 36,36% de ménage affirment la disponibilité effective de médicaments dans les structures de santé d'une part et d'autre part 39,92% des ménages sont satisfaits de l'offre des formations sanitaires. La faible disponibilité des médicaments pourrait expliquer la faible proportion des ménages dont les problèmes de santé ont été résolus. Il ressort donc que les efforts consentis par les pouvoirs publics en vue de lever les obstacles à l'approvisionnement des FOSA en médicaments ne parviendraient pas à satisfaire la distribution locale. Il importe dès lors de mener un plaidoyer auprès de la Commune et des services déconcentrés de la santé dans le but d'améliorer

l'approvisionnement des pharmacies et pro pharmacies. Aussi, l'indisponibilité des médicaments dans les différentes formations sanitaires pourrait également pousser les ménages à la consommation des médicaments de la rue.

Tableau 3. 24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations	Mauvaise qualité des	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité	Insuffisance des	Coût élevé de l' accès aux	Autres
Rural	32,81	55,42	55,42	32,53	45,78	3,61	46,99	40,96	43,37	46,99	1,20
Ensemble	32.42	55,42	55,42	32,53	45,78	3,61	46,99	40,96	43,37	46,99	1,20

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Plusieurs raisons décrivent la non satisfaction des 32,81% de ménages échantillonnés en zone rurale. De façon plus explicite, 55,42% des ménages se plaignent à la fois de l'éloignement des formations sanitaires et de la mauvaise qualité des services offerts, 32,53% se plaignent de l'absentéisme du personnel, 45,78% se plaignent de la mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire, 3,61% se plaignent pur monnayage des soins, 46,99% se plaignent de l'insuffisance de médicaments, 40,96% se plaignent de la mauvaise qualité d'équipements, 43,37% se plaignent de l' insuffisance des équipements, 46,99% se plaignent pour les coûts élevés à l'accès aux soins de santé et proportion de 1,20% des ménages ont donné d'autres raisons. Des actions de sensibilisations auprès des ménages permettraient d'améliorer cette perception négative. Par ailleurs, les ménages se sont engagés à entreprendre une série d'actions pour l'amélioration des services de santé.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Comme le soulignent si bien les éléments d'analyse par rapport au service de santé, il y a des actions à entreprendre afin d'améliorer l'offre de ce service dans la commune de Béka

Tableau 3. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	33,33	-	-	33,33	-	33,33	33,33	33,33	-	-	33,33	100,0	-	33,33
Rural	62,06	43,08	34,39	26,09	17,00	20,16	22,53	26,48	15,42	7,11	25,69	11,46	7,91	62,06
Ensemble	61,72	42,58	33,98	26,17	16,80	20,31	22,66	26,56	15,23	7,03	25,78	12,50	7,81	61,72

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Sur l'aspect de l'engagement des ménages dans l'amélioration des services rendu dans le secteur de la santé, Béka urbain enregistre des proportions de ménages varié tels que suit : pour un plaidoyer pour le respect des normes sectorielles, pour un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, pour l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements, pour l'accueil et la prise en charge des patients, pour la maintenance et l'entretien de l'infrastructure hospitalière et pour la subvention de la COSA/COGE 33,33% de ménages sont d'accord, pour toutes ces rubriques. Cependant 100% de ces ménages échantillonnés sont d'accord pour le développement de partenariats publics-privés. En zone rurale, des engagements sur les formations sanitaires supplémentaires sont proportionnés comme suit: plaidoyer pour le respect des normes sectorielles (62,06% de ménages), plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires (43,08% de ménages). Sur la rubrique Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires le pourcentage d'engagement des ménages se manifestent sur deux volets dont le premier faisant allusion au plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires enregistre un taux de 34,39% et le second volet faisant allusion au plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires enregistre un taux de 26,09%. Dans la rubrique faisant allusion à l'amélioration de la gestion des FOSA ; 17,00% des ménages optent pour la redynamisation du COSA/COGE, 20,16% optent pour l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements, 22,53% des ménages optent pour l'accueil et la prise en charge des patients, 26,48% optent pour la maintenance et l'entretien des infrastructures hospitalières. Globalement, il se dégage du tableau 3.25 ci-dessus que les ménages sont peu enclins à s'engager dans les actions d'amélioration de la gestion des COSA, en effet en dehors du plaidoyer pour le respect des normes sectorielles de du développement de partenariats publics privés, toutes les autres actions d'amélioration enregistrent des pourcentage d'engagement en dessous de 50,00%. La problématique de l'engagement citoyen est fortement convoquée. Il devient donc nécessaire de sensibiliser les ménages à s'approprier des infrastructures offertes par les pouvoirs publics en ce qui concerne leur entretien, leur utilisation et leur pérennisation

III.4 Services de l'éducation

La qualité du capital humain constitue un facteur clé du développement économique d'une Nation. La pression démographique observable au Cameroun en général et à Béka en particulier augmente la demande dans tous les ordres d'enseignement. Cette section traite de la fréquentation scolaire, de l'accessibilité de l'école publique dans la Commune, des caractéristiques de l'environnement scolaire, et des actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation. Dans cette section, nous allons nous appesantir sur les services rendus en ce qui concerne l'éducation dans la commune de BEKA.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3. 26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	100,0	100,0	100,0	-	100,0	-	-	-	-	100,0
Rural	100,0	100,0	99,21	0,79	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,26
Ensemble	100,0	100,0	99,22	0,78	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,28

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

On constate à la lecture du tableau ci-dessus que, quel que soit le niveau, la quasi-totalité des enfants des ménages de la commune vont au système d'éducation publique qui est d'ailleurs le plus présent dans la commune.

Tableau 3. 27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Rural	-	100,0	100,0
Ensemble	-	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Les raisons de cette préférence pour le privé en zone rurale est à chercher dans le coût des frais exigibles jugées accessibles et de la qualité de

l'éducation, comme souligné dans le Tableau ci-dessous qui ressort que ces modalités ont récolté l'approbation de 100 % des ménages.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	33,33	3,85	4,15	78,79	21,21	100,0
Primaire	33,33	32,52	32,53	82,05	17,95	100,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	33,33	4,20	4,50	71,43	28,57	100,0
Formation professionnelle	33,33	-	0,35	66,67	33,33	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Pour ce qui concerne l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village/quartier, un tiers des ménages en milieu urbain ont déclaré que le cycle maternel, primaire, secondaire et la formation professionnelle existent dans la Commune de Béka. En milieu rural par contre, peu de ménage ont fait mention du cycle maternel, secondaire et formation professionnelle dans le village/quartier. S'agissant de la proximité, la plupart des ménages affirment que le cycle maternel, primaire et secondaire et formation professionnelle sont proches du village/quartier.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Les questions d'accessibilité sont cruciales pour une éducation de qualité. C'est d'ailleurs un critère d'évaluation pertinent de l'atteinte de l'ODD 5. On remarque que de manière générale comme le souligne le tableau ci-dessous le temps moyen pour se rendre à l'école est inférieur à une minute pour une distance de 13 mètres, pour ce qui est de l'ordre d'enseignement maternel ; pour le primaire la distance moyenne parcourue est de 2223 mètres pour un temps moyen de 40 minutes à pied ; et pour le secondaire, il faut parcourir en moyenne 570 mètres en environ en 13 minutes pour rallier l'établissement.

Tableau 3. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	666,67	6,67	7,05	0,23	13,89	0,29
Primaire	666,67	6,67	2240,09	40,55	2223,75	40,19
Secondaire	-	-	569,99	13,65	564,07	13,51
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Pour un enseignement de qualité, il faut la réunion d'un certain nombre d'éléments tels le nombre d'enseignant par salle de classe, la disponibilité des tables bancs, le nombre d'élèves par salle de classe ou la participation aux réunions de l'APEE pour ne citer que ces éléments.

Tableau 3. 30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	<i>a un cycle complet</i>	<i>a un atelier complet</i>	<i>a une salle par niveau de classe</i>	<i>Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves</i>	<i>Distribution de livres scolaires</i>
Maternel			33,33	33,33	33,33
Primaire			33,33	33,33	33,33
Secondaire 1 ^{er} cycle			4,90	4,20	
Secondaire 2 ^{ème} cycle					
Formation professionnelle		-	-	-	

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

On note d'emblée que pour le primaire en général, un ménage sur trois déclare qu'il y a au moins une salle de classe par niveau, des tables banc disponibles en quantité suffisante pour les apprenants et que des livres sont distribués au sein de l'établissement où leur enfants fréquentent. Cette

proportion est très peu conséquente pour ce qui est du secondaire avec seulement 4,90% et 4,20% des ménages enquêtés qui estiment qu'il y a une salle de classe par niveau et table banc disponibles respectivement. Ce résultat traduit à l'évidence le nombre insuffisant de salles de classe et de tables banc dans les différents établissements scolaires. Une action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, de la commune et des donateurs est nécessaire pour la construction de nouvelles salles de classe et la confection des tables banc supplémentaires; aussi les APEE peuvent être sollicitées pour la confection des tables banc et l'entretien de celles existantes.

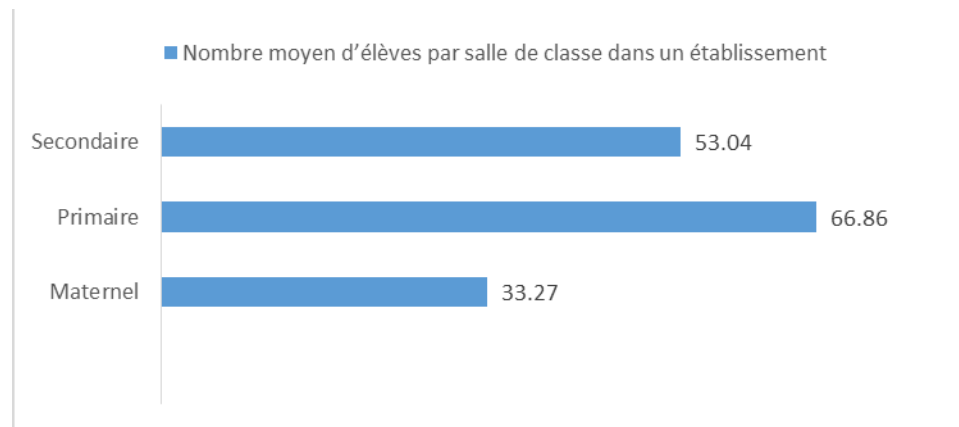
Tableau 3. 31 : appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	54,55	45,45	-	100,0
Primaire	22,90	45,80	31,30	100,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	34,78	56,52	8,70	100,0

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Il est important de noter que la présence effective des enseignants dans les salles de classe constitue un élément important dans la réussite de l'éducation de l'enfant. Seulement, on se rend compte que seulement 22,90% d'enseignants sont réguliers au primaire contre 34,78% au secondaire. Ceci contraste fortement avec le taux de fréquentation des apprenants qui sont bien repartis dans les salles de classe comme le montre la figure ci-dessous. Une action de sensibilisation doit être engagée auprès des enseignants pour l'amélioration de leur conscience socioprofessionnelle.

Figure 3. 2 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement



Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

L'éducation c'est aussi l'implication des parents dans le processus de transmission du savoir à leurs progénitures au travers de la participation aux réunions de l'APEE. Seulement, sur les 322 ménages enquêtés moins de 2% déclare participer aux réunions pour la maternelle et le secondaire, contre près de 5% pour le primaire.

Tableau 3. 32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence
Maternel	1,24
Primaire	4,97
Secondaire	1,55

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Cette faible participation aux réunions se fonde sur les raisons suivantes :

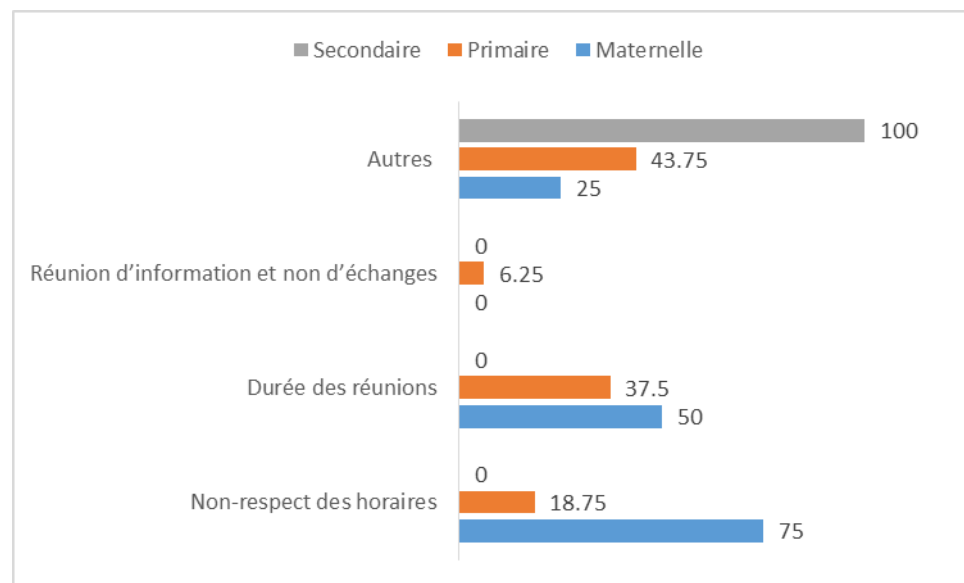
Le non-respect des horaires de réunion avec des séances qui ne commencent pas à l'heure dite. Cette variable est la plus importante pour le cycle d'enseignement maternel;

La durée des réunions qui prennent plus de temps que prévu ;

La faible possibilité de proposer un agenda consensuel de par le caractère informatif desdites réunions.

Une meilleure synergie des parents autour des APEE aiderait à atteindre un encadrement optimal des élèves.

Figure 3. 3 : Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE



Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Une donnée importante à prendre en compte pour une éducation de qualité est le coût d'accès. Le Président de la République a depuis les années 2000 consacré la gratuité de l'éducation de base au Cameroun. Ce principe contraste cependant fortement avec les réalités du terrain. Au primaire justement, 60,31% des parents d'élèves enquêtés estime que les frais exigibles qu'ils paient sont élevés contre 39,13% au secondaire et 27,27% pour

la maternelle. Il est opportun d'engager une action de sensibilisation auprès des responsables des établissements pour éradiquer le paiement d'autres frais par les parents d'élèves.

Tableau 3. 33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonné	Faible	
Maternel	6818,18	2090,91	454,55	72,73	27,27	-	1,55	6818,18
Primaire	787,79	1416,49	435,11	38,93	60,31	0,76	7,14	787,79
Secondaire	6304,35	6695,65	1430,43	60,87	39,13	-	2,80	6304,35

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Malgré le très faible taux de participation des parents aux réunions de l'APEE, il faut dire que c'est le premier acteur en termes de refection d'ouvrage endommagé quelque soit l'ordre d'enseignement. Après suit la commune au travers des actions de Monsieur le Maire. Les élites et les organisations villageoises viennent respectivement en troisième et quatrième position.

Tableau 3. 34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel	2,80	2,17	0,31	-	-	-	2,80
Primaire	32,61	13,04	10,56	0,93	0,62	4,66	32,61
Secondaire	6,83	2,80	0,93	0,31	-	-	6,83

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

IL ressort de cette étude que le taux de non satisfaction des services de l'éducation auprès des ménages enquêtés est quasi nulle au secondaire contre 11,49% au primaire tel que précisé dans le tableau 3.35 ci-dessous.

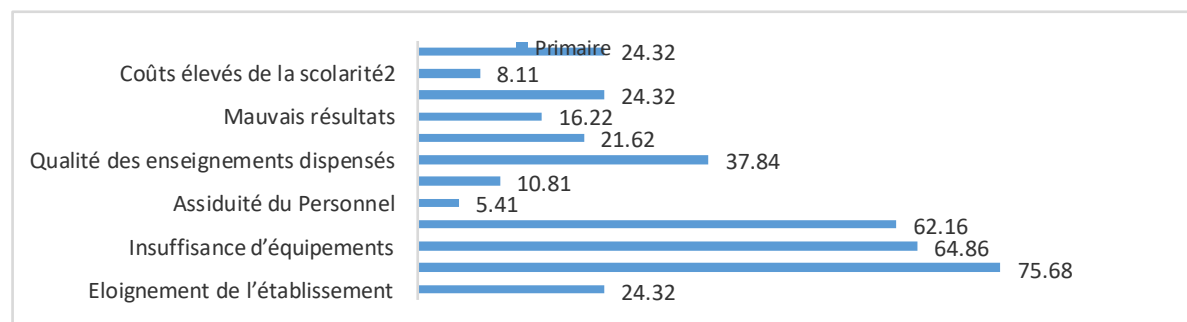
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation
Primaire	11,49
Secondaire	0,31

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Si l'éloignement de l'établissement est la seule et unique raison de non satisfaction des services de l'éducation au secondaire, au primaire la donne est tout autre avec l'insuffisance des salles de classe comme principale raison de non satisfaction avec 75, 68 % de personnes l'ayant identifié. Puis viennent l'insuffisance d'équipement, d'école, et de qualité des enseignements dispensés qui viennent avec respectivement 64%, 62% et 37%. Les coûts de la scolarité et l'assiduité du personnel se discutent la dernière place.

Figure 3. 4 : raisons de non satisfaction des services d'éducation



Source: Enquête CCAP2, commune 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Comme nous l'avons souligné plus haut le CCAP est un mécanisme qui se déploie en conjuguant les efforts de la base à ceux des décideurs. Ainsi, en vue de l'amélioration des services de l'éducation, deux types d'action sont attendus des ménages, un au niveau communal et un autre au niveau Communautaire.

Pour ce qui est du niveau Communal, les principales propositions d'action envisageables sont les suivantes :

Pour la maternelle : Plaidoyer pour l'affection du personnel, Formation des enseignants et Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle

Pour le primaire : Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle, Suivi rapproché des relations parents/enseignants, Formation des enseignants

Pour le secondaire : Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle, Suivi rapproché des relations parents/enseignants, Formation des enseignants

Tableau 3. 36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	1,24	1,55	1,24	0,93	1,55	2,17	-
Primaire	7.45	20.50	16.15	5.90	14,91	14.29	0,31
Secondaire	2,80	3.11	3.11	1.86	3.11	2,80	-

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Pour le niveau communautaire par contre les principales actions envisageables proposées par les ménages sont les suivantes :

La maternelle : Participation aux activités de l'école, Renforcement des relations parents-enseignants, Dénonciation des enseignants indéliques.

Le Primaire : Participation aux activités de l'école, Renforcement des relations parents-enseignants, Dénonciation des enseignants indéliques

Le secondaire : Participation aux activités de l'école, Dénonciation des enseignants indéliques, Renforcement des relations parents-enseignants

Tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indisciplinés	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	2.48	0,62	1,55	1.86	-	0,62	-	0,93	1,24	-
Primaire	21,12	8,70	19.25	20.81	4,97	4,66	4.35	4,66	8.39	-
Secondaire	3.42	1,55	3.42	3.42	1,24	0,93	2.48	1,55	2,80	-

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

III.5 Fourniture des services communaux

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Béka, et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par ces ménages.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

S'agissant des caractérisations de la fourniture des services communaux, seulement 7.45% des ménages ont demandé le service d'établissement d'acte de naissance pendant les 12 derniers mois à la Commune et 1,24% pour le service de légalisation des documents officiels et moins de 5% des ménages estiment que l'accueil pour le service d'établissement d'acte de naissance et de mariage a été bon. En outre, le temps mis pour le service d'établissement d'acte de naissance semble long puisque 05 ménages sur 10 ont déclaré que le service est en cours. Pour la légalisation des documents officiels, la quasi-totalité des ménages ont attendu entre un jour et une semaine pour l'obtenir. Le tableau ci-dessous illustre ces résultats.

Tableau 3. 38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

<i>Service communal</i>	<i>Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois</i>	<i>Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon</i>	<i>Temps mis pour obtenir le service communal</i>					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	7.45	nb2,80	8,33		16,67	4.17		54.17
Acte de mariage	0,31	0,31						
Légalisation des documents officiels	1,24	-	25,00	75,00				
Aménagement des voiries	0,31	-						
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,31	-						
Eclairage public	0,31	-						
Authentification des documents	0,62	-		50,0				
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables								

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3. 39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		<i>Personnel indisponible /absent</i>	<i>Absence de matériel de travail</i>	<i>Incompétence du personnel</i>	<i>Mauvaise organisation des services</i>	<i>Refus de Corrompre</i>	<i>Autres</i>
Acte de naissance	70.83	5.88	11.76	17.65	35.29	11.76	17.65
Acte de mariage	100,0	-	-	100,0	-	-	-
Légalisation des documents officiels	25,00	-	-	-	100,0	-	-
Aménagement des voiries	100,0		100				
Aménagement des espaces verts et de loisir	100,0				100,0		
Eclairage public	100,0						100,0
Authentification des documents	50,0				100,0		

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Pour ce qui concerne les contraintes dans la fourniture des services communaux, tous les ménages trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service d'acte de mariage, aménagement des voiries, aménagements des espaces verts et de loisir et éclairage public et cela est dû pour la plupart des ménages à la mauvaise organisation des services, à l'absence de matériel de travail et l'incompétence des personnels.

Tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	29.17

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

De tous les services rendus par la commune, près d'un tiers des ménages ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir le service d'établissement d'acte de naissance. Certes le taux des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir un service n'est pas très élevé mais il est souhaitable que les ménages ne payent aucun frais.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

S'agissant de la caractérisation des activités de la Commune, seulement 1,38% des villages/quartiers sont impliqués dans la programmation et la budgétisation des actions du développement et 0,69% des villages/quartiers ont reçu l'accompagnement de la Commune dans les actions de développement. Ces résultats ressortent à quel point la Commune n'implique pas sa population dans ses activités d'une part et d'autre part elle n'accompagne pas sa population dans les actions de développement. Pour ce qui concerne le budget annuel, la population n'est pas du tout informée, pareil pour les actions programmées au cours de l'année dernière. Des actions doivent être envisagées dans ce sens en vue d'améliorer les services communaux.

Tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	<i>Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière</i>	<i>Communication sur le budget annuel</i>	<i>Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière</i>	<i>Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement</i>	<i>Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement</i>
Rural	-	-	-	0.70	1.40
Ensemble	-	-	-	0.69	1.38

Source: Enquête CCAP2, BEKA 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

En ce qui concerne l'appréciation des services communaux 59% des ménages en zone rurales ne sont pas ne sont pas satisfait des services rendu par la commune.

Tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Rural	59,79	23,98	69,59	10,53	5,85	12,28	4,68	10,53	5,26	3,51	16,96
Ensemble	59,17	23,98	69,59	10,53	5,85	12,28	4,68	10,53	5,26	3,51	16,96

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Les raisons d'insatisfaction se retrouvent dans 69,59% dans la difficile ventilation des informations relatives aux actions de la Commune, ensuite dans les lourdeurs administratives qui sont l'objet de 23 % de mécontentement et dans 12, 28 % du temps dans le mauvais accueil des usagers. Les autres raisons d'insatisfaction concernent l'absentéisme du personnel et la corruption.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

En ce qui concerne la possibilité d'actions envisageables, les chefs de ménage enquêtés ont proposé les initiatives suivantes quant à l'amélioration des services rendues par la commune.

Tableau 3. 43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	66,67	-	33,33	33,33	66,67	66,67	-	-	66,67	-
Rural	57.69	24.13	22,38	29.37	19.58	22,38	27,27	22,38	22,03	10.14
Ensemble	57.79	23.88	22.49	29,41	20.07	22.84	26.99	22,15	22.49	10.03

Source : Enquête CCAP2, BEKA 2022

Pour ce qui concerne les actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux, plus de la moitié des ménages dans l'ensemble se sont engagés dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publique développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services rendus et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publique rendu. La présente section se décompose autour de 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;

- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergure, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :

- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités et des difficultés rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;

- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'action du contrôle citoyen de l'action publique

Tableau 4. 1 : Plan d'actions du contrôle citoyen de l'action publique en vue de la conduite des changements

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action			Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
						Début	Fin							
					Approvisionnement en eau potable									
Amélioration participative de l'accès à l'eau dans la commune de Béka pour des populations en meilleure santé.	Renforcer les capacités des mécanismes endogènes de suivi des points d'eau	Redynamisation/mise en place du COGES	CTD	2022	2024	Nombre de COGES créés et ou redynamisés	unité	trimestrielle	0	128	• Rapport de formation Fiche de présence	/		
		Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Chef service technique	2022	2024	Nombre de rapport produit	taux	annuelle	20%	100%	• Rapport de suivi	/		
		Former les COGES dans les techniques de levée des fonds et de gestion.	Chef service technique	2022	2024	Nombre de personne formée	taux	annuelle	0	128	• Rapport de formation Fiche de présence			
	Améliorer la qualité de l'eau pour une meilleure santé des populations	Organiser des campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	CCC	2022	2025	Nombre de campagne organisée	taux	annuelle	0%/	70%	• Rapport de campagne Fiche	/		

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
											de présence	
		Organiser des campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	CTD	2022	2025	Nombre de campagne organisées	taux	annuelle	0%/	70%	• Rapport de campagne Fiche de présence	/
Santé												
	Extension/réhabilitation /Equipements des formations sanitaires	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	<i>Chef de District de santé</i>	2022	2025	<i>Nombre de plaidoyer effectué</i>	unité	trimestrielle	0	9	• Rapport de négociation	
		Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	<i>Chef de District de santé</i>	2022	2025	<i>Nombre de plaidoyer effectué</i>	unité	trimestrielle	0	9	• Rapport de négociation	
	Réduction du coût d'accès aux soins de santé	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	<i>Chef de District de santé</i>	2022	2025	<i>Quantité de médicaments dans les centres de santé</i>	taux	annuelle	30%	70%	• Rapport de circonstance	
		La négociation des jumelages et intercommunalités	<i>Chef de District de santé</i>	2022	2025	<i>Nombre de jumelage réalisé</i>	taux	annuelle	0	2	• Rapport de négociation	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action			Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
						Début	Fin							
	Développement des stratégies de maintenance et d'amélioration des services de santé	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière			Chef de District de santé	2022	2025	Nombre de structures hospitalières entretenues	taux	annuelle	0	9	• Rapport d'entretien	
		Le Développement de partenariats publics-privé			Chef de District de santé	2022	2025	Nombre de partenariat abouti /	taux	annuelle	0	3	• Rapport de négociation	
					Education									
	Implication des parents dans l'éducation de leurs progénitures	Restauration de l'autorité des enseignants			Inspecteur d'arrondissement	2022	2025	Nombre d'établissement avec fonctionnement optimal	unité	trimestrielle	10	59	• Rapport circonstiel	
		Suivi rapproché des relations parents/enseignants			Inspecteur d'arrondissement	2022	2025	Nombre de rencontre parents enseignant	Taux	annuelle	20%	100%	• Rapport circonstiel	
	Amélioration de la qualité de l'enseignement	Formation des enseignants			DDES/IAEB	2022	2025	Nombre d'enseignants formés	Taux	annuelle	30%	100%	• Rapport de formation Fiche de présence	
		Plaidoyer pour l'affection du personnel			DDES/IAEB	2022	2025	Nombre de plaidoyer effectué	unité	trimestrielle	25%	70%	• Rapport de	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action		Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
					Début	Fin							
												négociation	
	Revalorisation de l'excellence en milieu scolaire	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	DDES/IAEB	2022	2025	Nombre de réunion de sensibilisation tenue	Taux	annuelle	25%	100%	• Rapport de sensibilisation • Fiche de présence		
		Prime d'excellence aux écoles	DDES/IAEB/APEE	2022	2025	Nombre d'enseignant primé	Taux	annuelle	10%	70%	• Rapport circonscientiel		
				Fourniture des services communaux									
Améliorer la visibilité et la transparence des activités et offres de service de la commune.	Mises sur pied des dispositifs d'information et de feedback	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Le Maire	2022	2025	Nombre de canaux impliqués dans la diffusion	Taux	annuelle	30%	100%	• Rapport circonscientiel		
		Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Le Maire	2022	2025	Nombre d'émission diffusée	Taux	annuelle	10%	70%	• Rapport circonscientiel		
	Rapprochement de la commune de la base	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Le Maire	2022	2025	Nombre reunions organisées.	Taux	annuelle	10%	80%	• Rapport circonscientiel		

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Ciblée	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
	Impliquer davantage les populations dans la prise de décision et au développement de la commune	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	CCC	2022	2025	Nombre d'activités réalisées.	Taux	annuelle	30%	80%	• Rapport d'activités	
		Formation des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations	Le maire	2022	2025	Nombre de conseillers municipaux formés	Unité	Annuelle	0	10	• Rapport de formation • Fiche de présence	
		Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes	Le maire	2022	2025	Nombre de conseillers municipaux formés	Unité	Annuelle	0	10	• Rapport de formation • Fiche de présence	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'enquête réalisée sur le terrain nous a permis d'une part de faire l'état des lieux dans les secteurs de l'hydraulique, de l'éducation, de la santé et des services municipaux ; et d'autre part de capter la perception de la population dans les secteurs précités, d'identifier les problèmes et d'entrevoir les solutions possibles pouvant contribuer à améliorer la situation. Ces solutions globalement participeraient à :

Impliquer davantage et de manière systématique et formelle, la population à la gestion publique et communautaire ;

Rendre systématique et formelle, la gestion municipale transparente ;

Développer les outils de communication en vue d'accentuer le dialogue citoyen. La mise en œuvre de ces solutions rendrait les communautés à la base plus concernées des actions et ouvrages publics et plus participatives dans le défi du développement local durable.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)